

Communiqué

Association de Défense des Berges de Seine



Un nouvel incendie géant dans la zone portuaire de Grand Couronne (76)

Lundi 16 janvier 2023 s'est déclaré un important incendie accompagné d'explosions dans les entrepôts de stockage de batteries au Lithium de Bolloré, consommant plus de 12000 batteries, feu qui s'est ensuite propagé aux bâtiments voisins contenant des dizaines de milliers de pneus.

Comme pour Lubrizol en 2019, à peine l'incendie déclaré, le Préfet s'est précipité dans les médias pour indiquer que cet incendie ne faisait courir aucun risque pour la population.

Pourquoi un tel mensonge, pourquoi une telle désinformation ?

Toute fumée, chargée de particules fines et de diverses substances chimiques (notamment le fluorure d'hydrogène dans ce cas), est par définition toxique, surtout quand l'ampleur de l'incendie produit ce monstrueux panache de fumées noires qui envahit les environs et une grande partie de l'agglomération rouennaise. Les yeux, les nez et les gorges ont piqué un peu partout sur des kilomètres à la ronde, sans parler des nausées et maux de tête.

La station de mesures de la qualité de l'air de Grand-Couronne a enregistré un pic gigantesque de particules PM10, atteignant 70 microgrammes par m3 au plus fort de l'incendie. Cet air pollué a été respiré par les habitants.

Le Préfet a déclaré, pour rassurer, que l'incendie se situait à 500 mètres des habitations les plus proches. Sait-il que le panache a circulé et ne s'est pas arrêté à l'entrée des secteurs urbanisés, tout comme le nuage de Tchernobyl ne s'était pas arrêté à la frontière ?

Et rien n'est dit sur la pollution certaine des eaux de la Seine.

Ce manque de transparence et d'information est insupportable. Oyez, braves gens, dormez tranquilles, l'Etat vous protège.

A vouloir se montrer rassurantes à tout prix, les autorités perdent toute crédibilité.

Dans le même temps, on interdit aux petites voitures diesel d'accéder en cœur d'agglomération, car, elles, sont vraiment polluantes...

Dans le même temps, on est prêt à installer une méga sucrerie, classée Seveso seuil haut, dans ce cas à moins de 500 mètres des écoles et des plus proches habitations, sans demander l'avis de la population ni des élus des communes concernées...

Où est la cohérence des politiques publiques ?

Plus spécifiquement cet incendie pose la question des batteries au lithium, hautement inflammables, appelées à être de plus en plus utilisées dans les voitures, scooters, vélos et trottinettes électriques. Il y a un an, en décembre 2021, à Colomiers près de Toulouse, un incendie avait ravagé un bâtiment de 2000 m² qui stockait des batteries pour vélos et scooters électriques. En mars 2022, à Rouen, un magasin de vélos électriques a été entièrement détruit par un incendie causé par l'inflammation d'une batterie au lithium.

Plusieurs députés ont d'ailleurs soulevé ce problème à l'assemblée le 17 janvier. La législation ne prend pas en compte la dangerosité de ces stockages. Il y a urgence.

Plusieurs compagnies maritimes et non des moindres (CMA-CGM, MOL..) refusent désormais de transporter des véhicules électriques (suite à l'incendie d'un navire en 2022).

A l'heure où les moteurs thermiques sont vilipendés et où l'on veut aller vers le tout électrique...

Il y a urgence à ce que la volonté de réindustrialisation de la France ne se fasse pas au détriment des citoyens et au mépris des règles de sécurité, avec un Droit de l'Environnement sans cesse revu à la baisse, avec des contraintes et des études préalables sans cesse allégées avec les résultats que l'on constate aujourd'hui une fois de plus avec désolation et colère dans la zone portuaire rouennaise.

Sahurs le 18 janvier 2023

assodbs76@gmail.com